

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF
SUR L'ADAPTATION DES PROGRAMMES D'INITIATIVES
ÉNERGÉTIQUES – VOLET MUNICIPAL**

**COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ADAPTATION DES PROGRAMMES
D'INITIATIVES ÉNERGÉTIQUES - VOLET MUNICIPAL**

RECOMMANDATIONS

VERSION FINALE

LE 16 JUIN 2004

MISE EN CONTEXTE

Dans une décision rendue le 5 juin 2003 (D-2003-110), la RÉGIE a accueilli le *Plan Global en efficacité énergétique* (PGEÉ) 2003-2006 du Distributeur sous réserve de quatre ajustements. Parmi ces ajustements, la RÉGIE a exprimé le souhait que les programmes d'initiatives énergétiques destinés aux marchés CI (commercial et institutionnel) et PMI (petites et moyennes industries) soient mis en œuvre, mais elle considère que leurs paramètres et modalités doivent être spécifiquement adaptés à la réalité de la clientèle institutionnelle, notamment municipale, avant le démarrage de ces deux programmes.

DÉMARCHE D'HYDRO-QUÉBEC

Des consultations menées au cours de l'été 2003 auprès des principaux intervenants du milieu institutionnel, notamment dans trois secteurs particuliers, le municipal, l'éducation ainsi que la santé et les services sociaux, ont permis de dégager un consensus quant à une mise en œuvre rapide des programmes et d'une démarche en deux phases pour l'adaptation des paramètres et modalités des programmes d'initiatives énergétiques - marchés CI et PMI.

Les ajustements suivants ont tout d'abord été apportés :

- *Programme Appuis aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* : enveloppe budgétaire pour l'année 2004 de 1,5 M\$ spécifiquement dédiée au secteur institutionnel, incluant le secteur municipal, et prise à même le budget total du programme; déplafonnement de l'aide financière par client par année; et, élaboration d'un recueil de pratiques gagnantes pour la conception et la réalisation de projets d'efficacité énergétique intégrant des volets spécifiques à la réalité des milieux municipal, de l'éducation ainsi que de la santé et des services sociaux.
- *Programme Appuis aux Initiatives – Systèmes industriels* : traitement à même l'enveloppe budgétaire du programme de tous les projets d'efficacité énergétique ayant trait aux procédés industriels municipaux; et, déplafonnement de l'aide financière par client par année.

En seconde phase, des comités consultatifs sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques à la réalité de la clientèle institutionnelle, marchés CI et PMI, ont été mis en place à l'automne 2003 pour les secteurs municipal, de l'éducation ainsi que de la santé et des services sociaux.

Dans le cadre du *comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – volet municipal*, Hydro-Québec a ainsi convenu avec les principaux intervenants du milieu municipal, des objectifs du comité : identifier les besoins, attentes et préoccupations de la clientèle municipale en matière d'efficacité énergétique et les comparer avec les modalités et paramètres des programmes *Appuis aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments (Marché commercial et institutionnel)* et *Systèmes Industriels (Marché petites et moyennes industries)*.

Les sept rencontres du comité, échelonnées de novembre 2003 à juin 2004, ont permis de dresser un portrait énergétique du secteur municipal ; de réfléchir sur la démarche à privilégier pour implanter des projets d'efficacité énergétique ; d'identifier les besoins non comblés et les pistes de solutions ; et, de rédiger des recommandations. À cette fin, les objectifs, critères d'admissibilité, modalités de participation et exigences spécifiques aux deux programmes d'*Appuis aux Initiatives* ont été plus particulièrement analysés.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Les recommandations du *comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – volet municipal* visent à faciliter toutes les étapes du processus d'implantation des projets d'efficacité énergétique et à adapter les programmes d'*Appui aux Initiatives* (CI et PMI) d'Hydro-Québec à la réalité du milieu municipal. Ces recommandations sont regroupées en fonction des six étapes principales de l'implantation de projets d'efficacité énergétique :

- Planification;
- Conception;
- Financement;
- Présentation et autorisation du projet;
- Réalisation;
- Suivi et bilan.

Les membres du comité souhaitent que ces recommandations fassent l'objet d'une présentation aux deux comités de liaison, *Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec* et *Hydro-Québec - Fédération Québécoise des Municipalités* et que ces comités soient tenus informés des ajustements apportés aux programmes ainsi que des modifications qui seraient éventuellement présentées à la Régie de l'énergie. Ils souhaitent également que les deux comités de liaison identifient les organismes et entités concernés par la mise en place de ces recommandations et en fassent le suivi dans le cadre de leurs activités.

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ)

Association des Arénas du Québec (AAQ)

Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)

Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)

Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

Hydro-Québec (HQ)

Ministère des Affaires municipales, Sport et Loisir (MAMSL)

Union des municipalités du Québec (UMQ)

ACRONYMES

AEÉ Agence de l'efficacité énergétique

AGPI Association des gestionnaires de parcs immobiliers en milieu institutionnel

AQME Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie

EÉ Efficacité énergétique

HQ Hydro-Québec

OEÉ Office de l'efficacité énergétique

1. PLANIFICATION

Besoins non comblés	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Une volonté politique affirmée ainsi que l'appui des élus et du personnel technique de la municipalité sont des facteurs de succès indispensables pour stimuler l'implantation de projets en EÉ. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus et les administrateurs des municipalités et des Régies inter municipales par le biais notamment des associations de municipalités aux avantages de l'efficacité énergétique dans un contexte de saine gestion et de développement durable. • Sensibiliser les élus aux avantages d'inclure l'efficacité énergétique dans les divers plans d'interventions de la municipalité. • Sensibiliser les gestionnaires des municipalités à l'importance d'arrimer les projets d'EÉ avec des projets ayant une valeur tangible pour les citoyens et qui améliorent leur qualité de vie. • Soutenir la formation générale et technique en efficacité énergétique du personnel technique des municipalités.
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de connaissances relatives : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Aux dépenses reliées à l'énergie; ➢ Au potentiel d'économies d'énergie réalisable; ➢ Aux processus d'affaires et outils de gestion nécessaires à la planification des interventions en efficacité énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser la faisabilité d'identifier des indicateurs de performance énergétique permettant d'évaluer le potentiel d'économies d'énergie. • Offrir le support d'une expertise externe subventionnée pour faire une évaluation préliminaire du potentiel d'économies d'énergie réalisable à l'intérieur de la municipalité. • Adapter les outils de gestion interne de la municipalité pour ventiler les dépenses énergétiques en fonction des sources d'énergie et des usages afin d'établir un profil énergétique des bâtiments et procédés.

2. CONCEPTION DE PROJETS EN ÉÉ

Besoins non comblés	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Des besoins d'encadrement et d'information sont requis pour faciliter la planification et la conception des projets en ÉÉ : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Difficulté d'identifier un responsable pour exécuter des mandats en efficacité énergétique; ➤ Difficulté de préparer le dossier et promouvoir le projet auprès des élus à cause du manque d'expertise technique et financière spécialisée; ➤ Difficulté de planifier les budgets pour financer les études d'analyse de mesures plus complexes; ➤ Qualité inégale des études de faisabilité; • Lorsque les économies d'énergie électrique envisagées sont petites ou lors de projets de moindre envergure, il n'est pas économiquement rentable de présenter une demande d'aide financière dans le cadre des programmes d'initiatives énergétiques existants d'HQ. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser, par le biais de cas concrets, les élus des municipalités à la pertinence de nommer un responsable pour identifier et réaliser les mandats liés à l'efficacité énergétique. • Offrir une expertise technique et financière en efficacité énergétique aux municipalités afin de : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparer un dossier pour demander l'approbation du conseil municipal (choix d'équipements plus performants et analyse de la rentabilité du projet); ➤ Préciser les termes de références des appels d'offres (critères de choix des firmes, demande d'analyse comparative de la performance des équipements et description de la performance attendue des équipements). • Sensibiliser les élus et les gestionnaires à inclure, dès le début du processus de planification budgétaire, les budgets afférents aux études préliminaires des projets d'efficacité énergétique. • Proposer un contenu type pour standardiser la présentation des études de faisabilité afin de s'assurer que l'étude contienne les données requises pour l'implantation de mesures en efficacité énergétique. • Fournir des documents types tels que devis, études, cahier de charge, appels de proposition, etc. • Évaluer la possibilité d'ajouter des vocations municipales au programme <i>Diagnostic Mieux Consommer – Petites entreprises de service</i> (clientèle du tarif G sans puissance facturable). • Faire la promotion de mesures simples en efficacité énergétique par l'entremise d'un programme d'Hydro-Québec s'adressant aux petites municipalités. • Mettre en place chez Hydro-Québec un processus simple de demande d'aide financière pour l'implantation de mesures d'économies d'énergie adaptées à des bâtiments ou procédés industriels de petite consommation d'énergie électrique en utilisant une approche prescriptive ou par produits. • Analyser la possibilité d'ajuster les paramètres et modalités du programme <i>Appui aux</i>

Besoins non comblés	Recommandations
	<p><i>Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments :</i></p> <p>Après analyse, les membres du comité considèrent que les paramètres et modalités du programme font en sorte que ce sont surtout les plus grandes municipalités qui seront qualifiables. L'approche globale de ce programme permet de considérer un large éventail de solutions technologiques et vise à inciter l'implantation de mesures d'économies d'énergie électrique dont les investissements excéderaient autrement les critères habituels de rentabilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Admissibilité des demandes d'aide financière regroupant plusieurs bâtiments d'une même municipalité. • Analyser la possibilité d'ajuster les paramètres et modalités du programme <i>Appui aux Initiatives – Systèmes industriels :</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cumul des économies d'énergie des mesures d'efficacité énergétique mises en place dans différentes composantes d'un réseau municipal en vue de l'atteinte de l'objectif de 25 000 kWh d'efficacité énergétique.

3. FINANCEMENT

Besoins non comblés	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • À cause de considérations financières, les projets d'envergure sont difficiles à faire accepter par les instances décisionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus à établir un plan d'action sur un horizon de 5 ans afin d'intégrer les projets d'efficacité énergétique dans la planification des budgets annuels. • Promouvoir la création à l'intérieur d'une municipalité d'un fonds dédié à l'efficacité énergétique qui serait renouvelé à même les économies d'énergie annuelles pour permettre le financement des projets en EE.
<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'informations concernant les hypothèses utilisées pour l'évaluation financière des projets d'efficacité énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des mécanismes d'analyse de rentabilité basés sur des méthodes éprouvées.

4. PRÉSENTATION ET AUTORISATION DU PROJET

Besoins non comblés	Recommandations
<ul style="list-style-type: none">Besoin d'accompagnement pour préparer un dossier intégrant les éléments pertinents (surtout pour les petites et moyennes municipalités).	<ul style="list-style-type: none">Offrir du support technique et une méthodologie pour aider à présenter un projet d'efficacité énergétique.

5. RÉALISATION

Besoins non comblés	Recommandations
<ul style="list-style-type: none">Besoin de support pour les gestionnaires municipaux responsables des actifs.	<ul style="list-style-type: none">Promouvoir le volet entretien préventif dans la gestion des actifs et des inventaires des infrastructures et équipements.Offrir une aide technique externe pour conseiller les municipalités lors de l'implantation des mesures d'économies d'énergie.Promouvoir la formation du personnel technique sur les systèmes électromécaniques afin de développer leur expertise dans l'opération de systèmes complexes et l'entretien préventif.

6. SUIVI ET BILAN

Besoins non comblés	Recommandations
<ul style="list-style-type: none">Le système de suivi des coûts du projet et des économies réalisées doit être adapté à la nature du projet et à la capacité de gestion de la municipalité.	<ul style="list-style-type: none">Informar les municipalités sur les mécanismes de suivi existants et leur offrir des outils adaptés à leur situation identifiant les économies d'énergie réalisées à la suite d'un projet d'EE pour qu'elles puissent établir la validité des investissements consentis.